



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Le Cabinet

Cayenne, le mardi 8 juillet 2014

Bureau de la  
communication  
interministérielle

N° 06-07/14 /Cab/Com

## Communiqué

### **Consultation publique relative à l'organisation de la réponse de la sécurité civile maritime**

L'État en Guyane se dote d'un plan de réponse en cas de crises maritimes.

L'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) maritime vise à mettre en place une organisation capable de faire face aux conséquences d'un sinistre à caractère maritime d'origine marine ou terrestre, adaptée aux caractéristiques spécifiques du milieu marin et à la diversité des intervenants en Guyane. D'une durée de vie de 5 ans, ce plan fixe les grandes orientations stratégiques et l'organisation de l'État pour faire face à ses responsabilités concernant le sauvetage de la vie en mer, l'assistance aux navires en difficulté et la lutte contre les pollutions maritimes.

**Afin de répondre à la volonté d'information attachée à l'action et à l'organisation de l'État, une consultation publique relative à l'ORSEC maritime est ouverte du 21 juillet au 22 août 2014 inclus.**

Des exemplaires de l'ORSEC maritime sont disponibles à l'hôtel de la préfecture de la région Guyane, à la direction de la mer, ainsi qu'à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du littoral aux jours et heures suivants :

**Hôtel de la préfecture de la région Guyane, état-major interministériel de zone de défense :**

**Lundi, mardi et jeudi : 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00**

**Mercredi et vendredi : 7h00 à 12h00**

**Direction de la mer, accueil :**

**Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h00 à 12h00**

**Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement, site du vieux port à Cayenne, accueil :**

**Lundi, mardi et jeudi : 8h30 à 11h30 et de 15h00 à 16h00**

**Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30**

L'ORSEC maritime Guyane est également consultable sur le site internet de la préfecture de la région Guyane – [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) (rubriques actions de l'État / protection de la population / Action de l'État en Mer).

Toute personne qui aurait à formuler des observations sur l'ORSEC maritime Guyane pourra le faire sur les registres de consultation prévus à cet effet dans les lieux mentionnés ci-dessus ou par voie électronique à l'adresse [consultationorsecm maritime@gmail.com](mailto:consultationorsecm maritime@gmail.com).